



## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/05/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

### Date de convocation

14/05/2024

### Date d'affichage

15/05/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

### 2024-050 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Le Conseil Municipal vote les subventions aux Associations pour 2024,

Harmonie Municipale de Fromelennes : 7 200 €

Bruno BISSEUX n'a pas pris part au vote.

Coopérative scolaire Ecole Maternelle de Flohimont : 1 375 €

Coopérative Scolaire Ecole Les Nutons de Fromelennes : 1 575 €

U.A.F.F.I. de Givet : 150 €

Amicale des donateurs de sang bénévoles de Givet et ses environs : 150 €

Comité d'Aide aux Anciens de Fromelennes : 10 000 €

Mesdames GUENET et LARCHER n'ont pas pris part au vote.

Société Communale de Chasse : 2 420 €

Souvenir Français de Givet : 230 €

Fromelennes Arts et Loisirs : 1 200 €

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

Anciens Combattants Tunisie Algérie Maroc :	280 €
Vis Ta Gym :	1 260 €
Les Nutons Festifs :	7 700 €
La Fontaine des Jeux :	500 €
A.S.M.U.P. 08 de Givet :	200 €
B.F.R.C. :	500 €
Secours populaire :	200 €

VOTE : Adoptée à la majorité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à FROMELENNES  
 Le Maire

Le Secrétaire de séance,


